

CONSULTATION ÉCRITE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT  
NUMÉRO 2010-L-02 REMPLAÇANT L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE  
DE CONSULTATION

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2010-L-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 2010-L-00 DE FAÇON À :

- Modifier des dispositions concernant les exigences de contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels, relatives à un projet de lotissement.

AUX PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2010-L-02

- Avis est donné que lors d'une séance tenue le 10 août 2021, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine a adopté le premier projet de règlement numéro 2010-L-02 intitulé « Règlement modifiant le règlement de lotissement numéro 2010-L-00 tel qu'amendé de façon à :
  - Modifier des dispositions concernant les exigences de contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels, relatives à un projet de lotissement. »

Ce projet de règlement concerne l'ensemble du territoire de la ville.

Par sa résolution numéro 147-05-20, le Conseil a résolu que l'assemblée publique de consultation soit remplacée par une consultation écrite annoncée quinze (15) jours au préalable, tel que prévu à l'arrêté ministériel 2020-008 du 22 mars 2020.

Toute personne peut transmettre des commentaires écrits concernant ce projet de règlement, par courriel à : [greffe@ville.sainte-catherine.qc.ca](mailto:greffe@ville.sainte-catherine.qc.ca) ou par courrier à l'adresse suivante : 5465 boulevard Marie-Victorin, Sainte-Catherine (Québec) J5C 1M1 ou encore à la chute à courrier de l'hôtel de ville située à l'avant du bâtiment, pour une période de quinze (15) jours, suivant la publication du présent avis soit le 25 août 2021, et ce jusqu'au 9 septembre 2021, 16 h 30.

**OBJET DU RÈGLEMENT**

Ce projet de règlement a pour principal objet de modifier des dispositions concernant les exigences de contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels, relatives à un projet de lotissement.

Les détails du projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption sont disponibles sur le site Internet officiel de la Ville de Sainte-Catherine au [www.ville.sainte-catherine.qc.ca](http://www.ville.sainte-catherine.qc.ca) dans la section « [Avis publics](#) ».

Ce projet ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Toutefois, pour plus d'informations concernant ce projet de règlement, veuillez contacter le Service de l'aménagement du territoire et développement économique, au numéro (450) 632-0590 poste 5130.

Donné à Sainte-Catherine, ce 25 août 2021



Me Pascalie Tanguay, greffière